

**La Sicav de partage  
Ararat**





## CARACTÉRISTIQUES

- Nom de la SICAV : Ararat
- Structure juridique : Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav)
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Valeur liquidative quotidienne
- Actions C (FR0013521895) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées
- Actions D (FR0013521903) de distribution, dont 50 % sont reversés par le souscripteur à la Fondation Sevin, sous la forme d'un don assorti d'un reçu fiscal.
- Actions I (FR0013521911) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription initiale de 500 000 €. Elles sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.
- Actions F (FR0013521929) de capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées ; minimum de souscription initiale de 500 000 € ; Réservées exclusivement à la Fondation Sevin et aux souscripteurs cooptés par la Fondation Sevin.
- Indice de référence composite : 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return.
- Commission de souscription à la SICAV, commission de rachat, droits de garde : néant
- Frais de gestion des actions C et D : 1,20 % TTC annuels maximum, dont 50 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don à la Fondation Sevin
- Frais de gestion des actions I : 0,80 % TTC annuels maximum, dont 50 % reversés par Meeschaert AM sous forme de don à la Fondation Sevin
- Frais de gestion des actions F : 0,40 % TTC annuels maximum
- Frais courants des actions C et D : 1,12 % TTC de l'actif net l'an\*
- Frais courants des actions I : 0,74 % TTC de l'actif net l'an\*
- Frais d'entrée et frais de sortie actions C, D, I et F : néant
- Frais courants des actions F : 0,37 % TTC de l'actif net l'an\*
- Commissions de mouvements des actions C, D, I et F : néant
- Frais indirects : non significatifs

02

\* Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre de chaque année. Il peut varier d'une année sur l'autre.

### PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- Le risque de change
- Le risque de perte en capital
- Le risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs « high yield »
- Le risque action
- Le risque de crédit
- Le risque de taux
- Le risque lié aux obligations convertibles
- Le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents
- Le risque lié à l'investissement sur les petites capitalisations
- Le risque de change
- Le risque lié aux titres de créances subordonnés
- Le risque lié aux obligations contingentes
- Le risque lié à la gestion discrétionnaire
- Le risque de durabilité
- le risque lié aux dérivés

Le profil de risque détaillé de cette Sicav est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : [meeschaertassetmanagement.com](http://meeschaertassetmanagement.com).

Profil de risque :

Informations à jour au 10/03/2021.

Risque plus faible			Risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

Durée de placement recommandée : 3 ans

La catégorie de risque affichée et le classement de la Sicav ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps.



## OBJECTIF DE GESTION

La SICAV Ararat a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Les différentes composantes de l'indicateur de référence s'entendent dividendes/coupons réinvestis. La Sicav n'est pas gérée par rapport à cet indice de référence, mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme. L'indice ICE BofAML 3-5 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations de la zone euro de maturité

comprise entre 3 et 5 ans, il est composé de soixante dix obligations environ (consultable sur [www.theice.com](http://www.theice.com)). Ticker Bloomberg : EG02  
Le MSCI EMU Net Total Return est un indice composite, dividendes réinvestis, publié par MSCI qui regroupe les principales capitalisations boursières de la zone euro et comprend 125 valeurs (consultable sur [www.msci.com](http://www.msci.com)). Ticker Bloomberg : MSDEEMUN »

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose en amont de l'analyse financière sur la sélection de valeurs éligibles pour la Sicav, dans une démarche de « best-in-class » et d'« intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés intégrant notamment la contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD), elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de Meeschaert AM. Pour élargir le périmètre investissable, une démarche d'« intégration positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte selon notre analyse une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale et répondant aux mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et d'exclusion.

La Sicav pratique sur l'univers de départ (environ 2000 émetteurs), une première étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5 % du chiffre d'affaires) porte atteinte à la dignité humaine (notamment l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie et le tabac). La démarche d'analyse se poursuit par une approche quantitative.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR. Pour la partie obligataire, la Sicav se base sur les critères suivants : score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100) et niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4) (échelle allant de 1 à 5).

La sélection se porte ensuite sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et

humain durable, sociaux et de gouvernance.

Au-delà des critères d'analyse extra financiers présentés ci-dessus, la Sicav sélectionne des entreprises contribuant à la réalisation des ODD et plus spécifiquement aux Objectifs de Développement Durable n° 3 (accès à la santé), n°4 (éducation), n°5 (égalité entre les sexes) et n°13 (lutte contre le changement climatique).

Ces principes sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert AM qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable.

Seules les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base de ces critères selon l'analyse de la société de gestion sont incluses dans l'univers d'investissement final.



Après exclusion, il est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs contributions aux ODD et de leurs évaluations ESG. Les obligations « Green bond » et « Social Bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green et Social Bond Principles.

A titre indicatif, au maximum 80 % de l'ensemble des entreprises analysées, tous secteurs confondus, sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement de la Sicav.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ est supérieur à 20 %. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être supérieure à 90 % (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le portefeuille est composé d'au moins 30 % d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

L'analyse financière est basée sur une gestion de convictions, sans a priori de style, ni de taille, ni de répartition entre segments d'émetteurs publics et privés. Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25 % de l'actif net.

La Sicav peut investir dans des titres cotés hors euro dans la limite de 20 %, limitant ainsi le risque total de change à 20 % de l'actif net.

### Les actions

L'exposition au risque actions de la Sicav ne dépasse en tout état de cause pas 40 % de l'actif net. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectue en fonction des opportunités de marché. La Sicav privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais peut à titre de diversification être exposée sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 20 % maximum de l'actif net en petites capitalisations).

### Les produits de taux

La Sicav peut investir entre 50 % et 100 % de son actif net, en produits de taux libellés en euros (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.

Les obligations convertibles sont limitées à 50 % de l'actif net. Les produits de taux peuvent être investis en titres à caractère spéculatif non notés ou notés «High Yield» dans la limite de 25 %.

Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 50 % de son actif net. La Sicav peut investir dans des obligations contingentes convertibles dans la limite de 20 %. La sensibilité

globale du portefeuille est comprise entre 0 et 8.

### Les OPCVM et/ou FIA

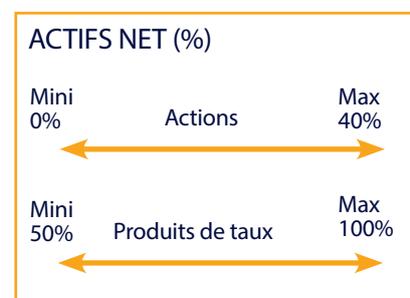
Concernant l'investissement sur les OPC limité à 20 % de l'actif net, le fonds peut investir dans des fonds ISR de Meeschaert AM ayant une stratégie ESG assez proche.

Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds peut avoir recours à des OPC «Monétaires».

### Les instruments dérivés

L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à négocier sur des marchés en vue de pouvoir couvrir le portefeuille aux risques taux, actions, crédit ou change sans rechercher de surexposition.





## LA RESPONSABILITÉ MORALE DES INVESTISSEURS

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'Investissement Socialement Responsable et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable et qui satisfassent les critères suivants :

### Le respect de la dignité humaine

Une attention particulière est donc accordée aux critères de respect des

Droits de l'Homme et des droits du travail (ex: lutte contre les discriminations...), ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales (ex: impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation...).

### Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale

Sont identifiés les critères ISR (Investissement Socialement

Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

### Les critères financiers

Le modèle économique sélectionné vise à permettre au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs selon son analyse et de suivre la stratégie mise en place pour chercher à atteindre les objectifs fixés.

Exemples d'indicateurs pour la sélection des entreprises de la Sicav Ararat :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...

- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction,

efficacité des systèmes de contrôle interne...

- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis de la contribution aux ODD



## COMMENT SOUSCRIRE

### Souscription auprès d'une entité du groupe Meeschaert

Il vous suffit de prendre contact avec Meeschaert AM (si vous représentez un institutionnel) ou Meeschaert Gestion Privée (si vous êtes un investisseur privé) pour procéder aux formalités administratives.

Vous bénéficiez notamment d'une exonération de droits de garde et d'un suivi fiscal annuel relatif à la distribution des revenus au profit de la Fondation Sevin.

### Souscription auprès de votre intermédiaire financier

Le prospectus de la SICAV Ararat accessible sur le site [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) permettra à votre établissement bancaire de le référencer pour vous le proposer à la souscription.

## UN MECANISME DE PARTAGE POUR SOUTENIR LA FONDATION SEVIN

06

La Fondation Sevin-Institut de France a été créée par la Conférence internationale catholique de scoutisme (CICS) et par des associations scouts nationales, membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).

La fondation porte le nom du père Jacques Sevin, initiateur de la CICS en 1920.

Fondé par Baden-Powell, le mouvement scout a pour mission d'éduquer les jeunes à devenir des citoyens, utiles, solidaires et engagés, les invitant à contribuer à la

construction d'un monde meilleur et prêts à jouer un rôle actif dans la société.

Le scoutisme est le premier mouvement de jeunesse au niveau mondial. Il compte 60 millions de jeunes et d'adultes responsables engagés dans un million de groupes locaux, dans 171 pays.

D'ici 2023, il devrait être le principal mouvement éducatif au niveau mondial, engageant 100 millions de jeunes à porter un changement positif au sein de leur communauté et dans le monde sur la base

de valeurs communes, contenues dans la Loi et la Promesse scouts.

Il forme pour la vie. Mouvement d'éducation non formelle qui vise le développement intégral des jeunes, dans toutes ses dimensions, physique, culturelle, sociale et spirituelle, il associe la préservation de l'environnement au respect de la création.

Associé à toutes les grandes religions et spiritualités, il est, par nature, un mouvement pluriconfessionnel.



Dans un contexte culturel et social où le fait religieux est parfois mis en débat ou incompris, le scoutisme invite les jeunes à expérimenter les dimensions personnelle, communautaire, spirituelle et interculturelle de l'apport des religions à son projet éducatif pour répondre aux défis du dialogue interreligieux et interculturel. Il permet ainsi à chaque jeune de :

- Mieux comprendre les fondements de sa propre religion en exerçant son esprit critique.
- Nouer des relations d'estime mutuelle avec des personnes d'autres religions.
- Créer un dialogue et des relations de collaboration durables au niveau local, régional et international entre personnes de religions différentes.

- Devenir des artisans de paix.

C'est pourquoi, la Fondation Sevin a pour but le développement spirituel des jeunes dans l'amitié des religions, au sein du scoutisme mondial et dans la société. Elle a pour objet le financement de projets, d'activités et de programmes éducatifs, d'actions de formation et de renforcement des capacités, et d'événements visant ce but.

## LE FONCTIONNEMENT DU PARTAGE

07

Ainsi, la Sicav Ararat permet donc de soutenir des acteurs de la formation mondiale de la jeunesse engagés dans les mouvements de scoutismes quel que soit l'orientation religieuse.

### Les actions C, D ainsi que I, pour un soutien indirect

Meeschaert AM reverse sous forme de don une part significative (50 %) de sa rémunération de gérant (1,2 % en TTC pour les actions C et D, 0,80% TTC

pour les actions I) à la Fondation Sevin. Cette contribution est transparente pour le souscripteur qui conserve ses revenus. Si ce mécanisme n'ouvre pas droit à des avantages fiscaux pour le porteur d'actions, la société de gestion peut profiter d'une réduction d'impôt selon les modalités prévues par le Code Général des Impôts. Ce versement est à titre indicatif estimé à 0,52% de l'actif net moyen des actions C, D et I par an.

### Action D : pour un soutien supplémentaire

Outre le don d'une partie des frais de gestion par Meeschaert AM, le souscripteur reverse 50 % des sommes distribuées de son placement à la Fondation Sevin bénéficiant ainsi des avantages fiscaux relatifs aux dons.

## AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de la Sicav (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

Les informations concernant la Sicav de partage Ararat sont issues du prospectus daté du 10/03/2021

*A travers l'achat du papier - issu de sources responsables - sur lequel cette publication est imprimée, Meeschaert AM participe à la gestion durable des forêts.*

## CONTACT

### Interlocuteurs dédiés aux CGP et Institutionnels

#### Meeschaert AM

- David Zerbib, Directeur Commercial  
01 53 40 24 10 - [dzerbib@meeschaert.com](mailto:dzerbib@meeschaert.com)
- Anna Nejjar, Relations Partenaires  
01 53 40 23 93 - [anejjar@meeschaert.com](mailto:anejjar@meeschaert.com)

### Interlocuteurs dédiés aux Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et particuliers

#### Meeschaert Gestion Privée

Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15  
01 53 40 20 20 - [contact@meeschaert.com](mailto:contact@meeschaert.com)

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

[www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

## LES IMPLANTATIONS RÉGIONALES DU GROUPE

### Bordeaux

Tél. : 05 56 01 33 50

### Nice

Tél. : 04 97 06 03 03

### Lille

Tél. : 03 28 38 66 00

### Lyon

Tél. : 04 72 77 88 55

### Marseille

Tél. : 04 91 33 33 30

### Nantes

Tél. : 02 40 35 89 10

### Paris

Tél. : 01 53 40 20 20

### Strasbourg

Tél. : 03 90 07 70 90

### Toulouse

Tél. : 05 61 14 71 00

[www.meeschaert.com](http://www.meeschaert.com)

Dans les villes citées, des sociétés distinctes peuvent représenter le groupe Meeschaert.

## GROUPE MEESCHAERT : PRINCIPALES ACTIVITÉS

### Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion sous mandat
- Gestion conseillée
- Investissements immobiliers

### Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie

### Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés
- Fonds ISR et de partage

**MEESCHAERT**

ASSET MANAGEMENT

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - TOUR MAINE MONTPARNASSE, 33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS CEDEX 15 TÉL. : 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 125 000 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - WNAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025